

La situation sanitaire de la forêt se dégrade, les résineux des parcelles 5, 6, 7 et 9 sont attaqués par les scolytes. L'ONF estime à 600 m³ le volume à abattre.

Dans le même temps des hêtres des parcelles 14, 36, 37, 40 et 41 sont dépéris suite aux sécheresses successives (160 m³).

7. Bâtiments communaux

École : le Conseil municipal accepte les améliorations proposées par l'entreprise Bondier sur le circuit de chauffage afin de pouvoir réguler la consommation, pour un montant de 9 467 € HT.

Logement communal : le Conseil municipal décide de faire installer, par les employés communaux, des éléments de cuisine et d'effectuer les modifications nécessaires dans l'appartement libre.

8. Bilan énergétique

M. Racic du Syded a présenté le 15 septembre le bilan énergétique des bâtiments communaux, diverses pistes d'amélioration sont à étudier.

Dans le même temps, un dossier d'opportunité photovoltaïque nous est proposé, le Conseil municipal décide d'étudier cette éventualité.

9. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement.

Le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière.

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas participer au FSL ni au FAAD, compte tenu que la communauté de commune des portes du Haut Doubs y participe déjà pour l'ensemble de sa population.

10. Informations diverses

➤ Date à retenir :

30 octobre

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Fermeture du secrétariat de mairie :
Les 19 et 20 octobre 2020
En cas d'urgence, contactez le maire ou le 1^{er} adjoint
Jacky Morel : 06.45.04.69.98 Michel CRETIN : 06.88.69.30.88

CARTES AVANTAGES JEUNES encore disponibles,
s'adresser au secrétariat de la mairie

Par arrêté préfectoral

- **le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres aux abords du groupe scolaire de 08 h 00 à 09 h 00 – 11 h 15 à 12 h 15 – 13 h 00 à 14 h 00 – 15 h 45 à 16 h 45**
- **les rassemblements de plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public.**

Affouage

Les inscriptions pour l'affouage 2020/2021 se feront en mairie

du 22 au 31 octobre 2020 dernier délai,

aucune inscription ne sera prise après

Horaires : lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h - mardi de 16h à 19h

Vous munir obligatoirement de votre attestation d'assurance affouagiste et responsabilité civile de famille.

A l'issue des inscriptions, vous recevrez une facture de 75 €.

Seuls les affouagistes qui auront réglés leur facture pourront participer au tirage.



COURS DE DANSE EN LIGNE DU JEUDI SOIR 20H00

Quelques places sont encore disponibles,
s'adresser au 06.83.06.17.13 pour les inscriptions

ECRAN MOBILE Salle Charles Parisse - 28 places

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans à l'intérieur du cinéma et pendant toute la durée de la séance.

Mardi 27 octobre, 18h00

SPYCIES



Mardi 27 octobre, 20h30

L'ENFANT RÊVÉ

